

ANDREZIEUX BOUTHEON,
Le 21 mars 2024

**AUTORISATION DE TRAVAUX
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

Autorisation de Travaux n°	24/01	Déposé le : 05/02/2024
Commune	ANDREZIEUX-BOUTHEON	
Nom de l'établissement	CARGLASS	
Adresse	6 avenue St Exupéry	
Classement	Type : M	Catégorie : 5 ^{ème}
Pétitionnaire	SAS CARGLASS – M. DE FARIA Cyril 107 boulevard de la Mission Marchand 92400 COURBEVOIE	
Nature des travaux	Aménagement d'un local de service	

- ♦ Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée.
- ♦ Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (articles R 123-1 à R 123-55), notamment l'article R 123-23 concernant les travaux ou aménagements non soumis au permis de construire et les articles R 111-19 à R 111-19.11 concernant les dispositions réglementaires en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

SECURITE INCENDIE

- ♦ Vu le Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

(1) DISPOSITIONS GENERALES (Arrêté du 25 juin 1980, modifié).

- (a) TYPE M :** Art. M 1 à M 58, Arrêté du 22 décembre 1981
Magasins, centres commerciaux.

(3) DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5EME CATEGORIE (Arrêté du 22 juin 1990).

- (a) ART. PE 26 §1 et PE 27
(b) ART. PE 1 à PE 27

Vu les prescriptions émises en pièce jointe.

ACCESSIBILITE HANDICAPES

- ♦ Au Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).
- Loi n°05-102 du 11 février 2005
- Décret n° 06-555 du 17 mai 2006 modifié par le décret n°2007-1327 du 11 septembre 2007
- Arrêté du 1^{er} août 2006
- Arrêté du 11 septembre 2007
- Arrêté du 8 décembre 2014
- Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et de l'Accessibilité, modifié par le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006

AUTORISATION DE TRAVAUX :

ARTICLE 1 L'Autorisation de Travaux est **ACCORDEE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 Le pétitionnaire devra respecter les prescriptions énumérées et annexées au présent arrêté.

Le Premier Adjoint,

Marc MONTEUX

